



## Bail de restauration sauf orientale (racisme ordinaire??)

Par **Bertrand Menes**, le **24/02/2017** à **00:31**

Bonjour, je suis en train de vendre mon fdc de restauration a un chef voulant faire de la cuisine libanaise. Le problème est que dans mon bail il m'est interdit de faire de la cuisine marocaine et orientale. Évidemment le bailleur est prêt à changer cela mais il me demande 30.000€. Je comprends qu'un bail est un contrat entre deux parties et que chacun est libre de le signer ou pas, mais ne peut-on pas voir dans cette clause une véritable forme de racisme? Le bailleur, qui est une institution peut-il supporter une attaque en règle de la part d'un bon avocat sur le fait que le bail n'a pas été correctement rédigé et qu'il ne peut interdire tel ou tel type de restauration??

Je suis évidemment révolté par cette clause qui, quand j'ai monté ce restaurant, et dans l'excitation, ne m'a pas dérangé plus que cela, je l'avoue.

J'espère ne pas avoir été trop long et que quelqu'un pourra m'aider à me sortir de cette affaire. Cordialement

Par **HOODIA**, le **01/03/2017** à **08:28**

Bonjour,  
Il ne faudrait pas voir du "racisme " partout !

Par **Visiteur**, le **01/03/2017** à **08:47**

Bonjour,  
effectivement Hoodia mais là.. faut reconnaître que la raison de cette discrimination apparaît très nébuleuse ? même douteuse ?